

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21/06/2022	L'an deux mille vingt deux Le cinq juillet à 18h
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 07/07/2022	Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LEBOUIC, Président du CCAS
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 15  PRESENTS : 13  VOTANTS : 14	<b>PRESENTS</b> : Michel LEBOUIC, Michèle BERREZAI, Denis ANDREOLETY, Stella HERT, Djamila BOYER, Dylan GUELTON, Marie-Reine DEBAUCHE Dominique PINOLI, Monique BROCHOT, Armelle BALLERINI, Daniel DUCRE, Michel SEIGNEUR, Jean-René LE SOLLEUZ,  <b><u>Formant la majorité des membres en exercice.</u></b>  <b>ABSENTS EXCUSES</b> : Danièle DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Marie-Reine DEBAUCHE, Nathalie DEVAUX
<b>OBJET :</b>  <b>Tarif sortie seniors</b>	Le CCAS organise une sortie destinée aux Seniors : visite de Chartres, déjeuner compris, le samedi 01 octobre.  Le coût total de la sortie est de 2 917,12 € (sur une base de 53 personnes).  Il est proposé de demander une participation financière aux Seniors qui s'inscriront à cette sortie.  Le montant de cette participation est proposé à 17 € par personne.  Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité <b>FIXE à dix-sept euros le montant de la participation</b> payable lors de l'inscription à la sortie à Chartres.  Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  Le Président,

Date de Publication : 07/07/2022  
EXECUTOIRE Loi 82.213 du 02/03/1982

Accusé de réception en préfecture  
078-267801074-20220706-22-07-06-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022

